

Lot n° : **8+b**

Section : BO

N° : 484

N° (b) : 499

9, rue Camille Claudel

ou

2, impasse Rosa Bonheur

Superficie : 292 m²

Superficie (b) : 111 m²
(hors périmètre)

Superficie de plancher maximale : 200 m²

Maître d'Ouvrage



Carrefour de la Croisée
Port Bourgenay
85440 TALMONT SAINT HILAIRE

Architecte DPLG

Di Concept
Sébastien BLANDIN-BOISSEAU
Architecte D.P.L.G.
1691 Av. De L'Atlantique
85440 Talmont Saint Hilaire
-Architecture
-Design
-Infographie
Tél. : 02 44 41 22 64
Port. : 06 83 46 06 89
Contact : adiconcept@di.fr



DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE CHALLANS

Route de la Poctière

LOTISSEMENT A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION LE HAMEAU DES POCTIERES

autorisé par arrêté N°PA 085 047 21 C0004 du 28 octobre 2021

autorisé par arrêté modificatif N°PA 085 047 21 C0004 M01 du 23 janvier 2023

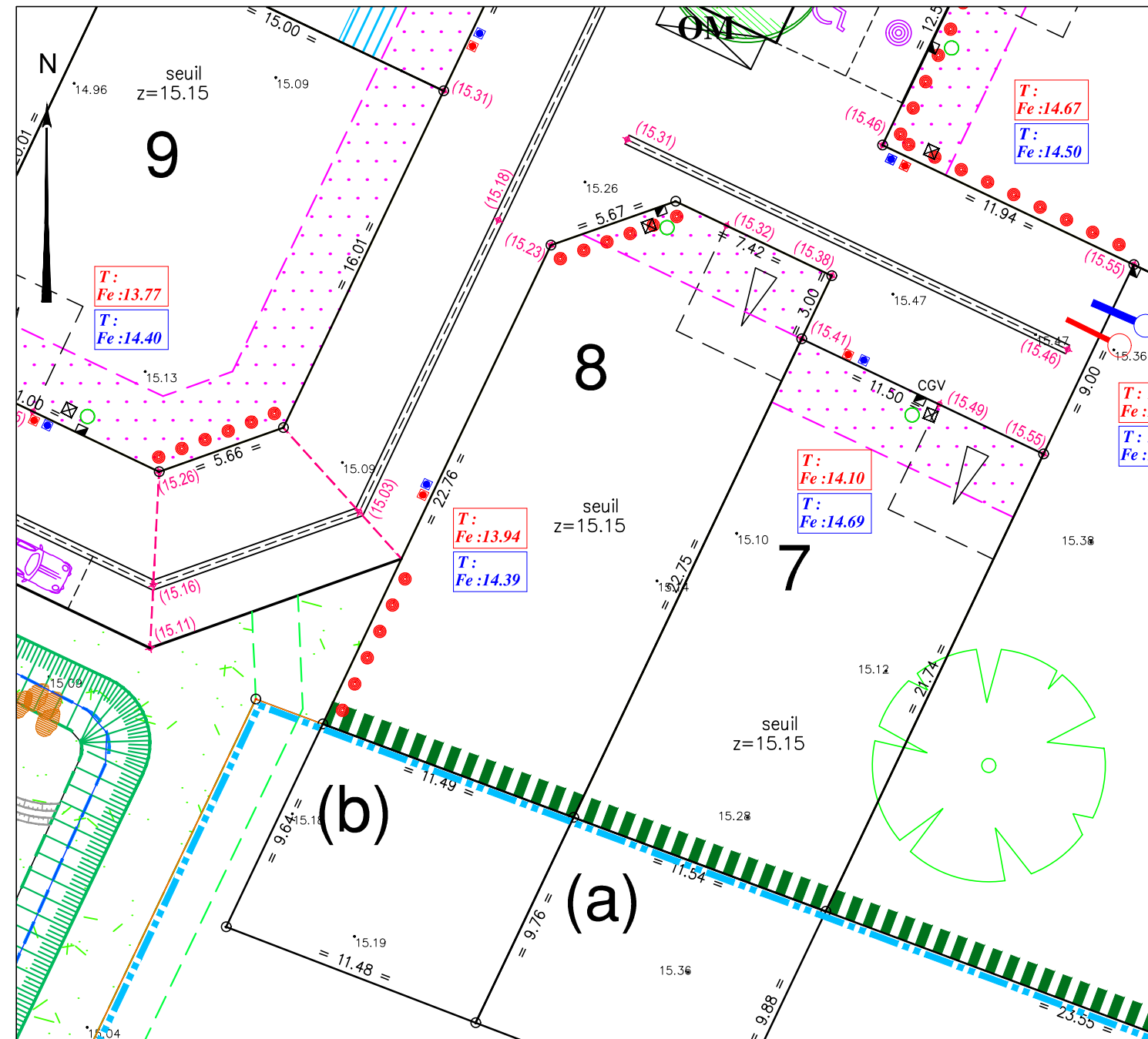
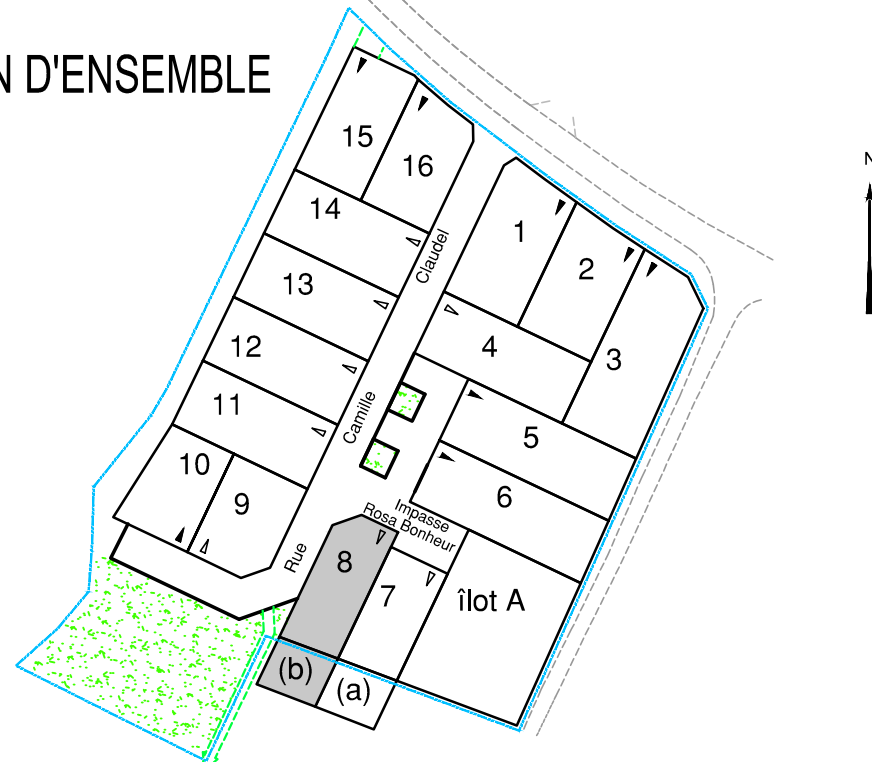
autorisé par arrêté modificatif N°PA 085 047 21 C0004 M02 du 13 octobre 2025

PLAN INDIVIDUEL

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Périmètre du Lotissement
- Zone non constructible
- Point d'accroche obligatoire de la construction dans la bande de 3,00 à 5,00m compris de la voie
- Accès automobile privé interdit
- Emplacement préférentiel de l'accès unique et du parking privé non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire de l'accès unique et du parking privé non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée de chêne vert (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante conservée (confortation possible)
- Clôtures maçonnées interdites
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- Cote de seuil minimum à respecter pour la construction principale (altitude NGF)

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- (00.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- regard tabouret EU
- regard tabouret EP
- T: - cote tampon du regard EU
- Fe:00.00 - cote radier du branchement EU } cotes suivant plan de récolement
- T: - cote tampon du regard EP
- Fe:00.00 - cote radier du branchement EP } cotes suivant plan de récolement
- CGV - coffret électrique
- citerneau AEP
- regard téléphone
- poteau incendie
- signe d'appartenance de mur
- borne OGE



Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

